

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 4: Libéralisme et économie concertée

Rubrik: La vie économique en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en France

Prix

Le Gouvernement a complété le 15 novembre par une nouvelle série de mesures portant soit sur les prix limite au détail, soit sur les marges commerciales, soit sur les droits de douane, les mesures prises en septembre et octobre contre la hausse des prix. Il est trop tôt encore pour parler des effets du plan de stabilisation. Ce n'est qu'au cours des mois prochains que l'incidence des décisions gouvernementales se développera. La hausse de l'indice des 250 articles en octobre (+ 0,15 %) représente 2 % sur l'année, ce qui atteste cependant un changement de tendance.

Salaires

Les organisations syndicales ont d'une manière générale critiqué le plan du 12 septembre et les revendications se font plus pressantes dans les secteurs public et nationalisé. Les cheminots, qui réclament une augmentation de 12 % au lieu de 4 % proposés par le Gouvernement pour 1964, ont fait une grève de vingt-quatre heures, de même que les électriciens, les postiers et les fonctionnaires enseignants.

La production industrielle

L'indice de la production industrielle de septembre est supérieur de 9 % (bâtiment compris) ou de 8,1 % (sans bâtiment) à celui de septembre 1962. Désaisonnalisé, l'indice sans bâtiment accuse une vive hausse non seulement par rapport à celui de juillet-août réduit par l'allongement des congés payés, mais encore par rapport à celui de juin (131 en juin, 127,5 en juillet-août, 134,5 en septembre). Depuis novembre 1962, dernier mois avant les perturbations dues à l'hiver, la hausse de l'indice de la production industrielle a été d'un peu plus de 7 %.

Les secteurs en pointe en septembre étaient le bâtiment et les secteurs travaillant pour lui. L'indice bâtiment-travaux publics de l'INSEE accuse une hausse de 13,3 % de septembre à septembre. La production de ciment reste supérieure de 15 % à celle enregistrée à la même époque de 1962.

Le retard de l'hiver a été rattrapé, la production des neuf premiers mois de 1963 dépasse de 5 % celle de la période correspondante de 1962.

La progression des permis de construire délivrés s'accentue de plus en plus (le nombre de permis délivrés en septembre est supérieur de 50 % à celui de septembre 1962).

L'ensemble du textile et de l'habillement a connu en septembre des taux d'expansion de 10 à 15 % par rapport à septembre 1962.

On notait le très bon taux d'expansion de la chimie (14 %), lié à une amélioration des marchés extérieurs, à une hausse du marché intérieur, et à une reprise de la production et des commandes dans la construction électrique. La production de septembre a été supérieure de 20 % à celle de septembre 1962; les commandes enregistrées dans ce mois de septembre accusent le même taux de hausse. L'expansion vient à la fois des biens de consommation (spécialement machines à laver ou récepteurs de télévision en vue de la 2^e chaîne) et des biens d'équipement : électronique 16 %, machines tournantes 9 %, et même gros matériel.

Commerce extérieur

Des chiffres records ont été atteints en octobre, avec 3 420 millions pour les importations et 3 160 pour les exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations, 92 %, reste analogue à celui enregistré depuis avril.

Le rythme de rentrée des devises qui faiblissait depuis juillet s'est fortement ralenti en septembre : juillet 182, août 75 millions de dollars au lieu de 132 en août 1962, en septembre 35 contre 116, en octobre 16 contre 96. Il y a eu arrêt des rentrées entre le 15 septembre et le 15 octobre, puis légère reprise.

Sur le marché des changes, le franc a décroché de son cours plafond et le dollar s'est raffermi.

Le budget 1964

Le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances de 1964 donne des indications sur les perspectives économiques qui ont servi de base aux prévisions budgétaires ainsi que sur les grandes lignes du budget de 1964.

Ce budget, déclare le rapport, est d'abord celui de la poursuite de l'expansion : à cet égard il se caractérise par une importante progression des investissements prioritaires.

Fixé à 4,74 milliards, le découvert du Trésor a été réduit d'un tiers par rapport à celui de 1963 (6,97 milliards).

Du côté des recettes, les évaluations pour 1964 s'élèvent à 86,66 milliards, en augmentation de 6,2 % sur celles de 1963 révisées. L'accroissement de rendement est attendu seulement de l'évolution de la conjoncture, les effets de la législation n'entraînant que des pertes de recettes (sauf sur les impôts directs). Sur 81 milliards de recettes fiscales, 29 milliards proviennent des impôts directs et 29,5 milliards des taxes sur le chiffre d'affaires. Le reste — un peu plus du quart — se partage entre l'enregistrement (5 milliards), les contributions indirectes (7 milliards) et les douanes (10 milliards).

En ce qui concerne les dépenses, les crédits ordinaires civils progressent de 51,15 à 56,87 milliards, soit de 11,2 %, malgré les compressions décidées. Mais de 1962 à 1963 l'augmentation était de 14,4 %.

Les dépenses civiles en capital (crédits de paiement) sont en augmentation de 1,48 milliard ou 18,8 %. Cette majoration correspond à l'augmentation continue des autorisations de programme et à l'accélération du rythme de consommation des crédits (5,5 milliards en 1961, 7,1 milliards en 1962, 7,9 milliards en 1963, 9,3 milliards en 1964).

La progression des dépenses militaires — 19,88 milliards contre 18,55 ou + 7,1 % — est plus faible que celle des dépenses civiles. Leur part dans l'ensemble du budget a décrû de 26,74 % en 1961 à 24 % en 1963 et 23 % en 1964. La nouvelle conception de la défense nationale entraîne une réduction sur les dépenses d'effectifs évaluée à 2 milliards en 1963-1964. Au contraire, les dépenses d'équipement sont en progression de 1 milliard ou 12 %.